

La primauté de saint Pierre et du Pape d'après saint Théodore  
Studite (759-826)  
Sévérien Salaville

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Salaville Sévérien. La primauté de saint Pierre et du Pape d'après saint Théodore Studite (759-826). In: Échos d'Orient, tome 17, n°104, 1914. pp. 23-42;

doi : <https://doi.org/10.3406/rebyz.1914.4108>

[https://www.persee.fr/doc/rebyz\\_1146-9447\\_1914\\_num\\_17\\_104\\_4108](https://www.persee.fr/doc/rebyz_1146-9447_1914_num_17_104_4108)

---

Fichier pdf généré le 14/04/2018

# LA PRIMAUTÉ DE SAINT PIERRE ET DU PAPE

D'APRÈS SAINT THÉODORE STUDITE (759-826) (1)

---

## Physionomie de saint Théodore Studite. Importance de son témoignage.

Saint Théodore Studite, né à Constantinople en 759, mort en exil au monastère bithynien de Saint-Tryphon, dans la presqu'île d'Acritas ou de Touzla, le 11 novembre 826, a précédé d'une génération seulement Photius, puisque ce trop célèbre fauteur du schisme oriental avait vu le jour en 820. Il y a donc un intérêt spécial à connaître ce que pensait de la primauté du Pape cet illustre moine du couvent constantinopolitain de Stoudion, qui est, on l'a écrit très justement, « une des figures les plus attachantes de la Byzance impériale et la gloire de l'Église d'Orient au IX<sup>e</sup> siècle. On a pu dire de lui qu'il fut *l'un des derniers catholiques de Constantinople*. le dernier peut-être des écrivains ecclésiastiques grecs qui n'aient point connu l'asservissement aux empereurs; que son éloquence atteint parfois à l'éloquence de saint Jean Chrysostome et de Démosthène lui-même » (2).

Sans nous attacher ici à résumer méthodiquement la vie si pleine de

---

(1) Ce travail, d'abord rédigé en latin, fut, sous cette première forme, lu le 3 août 1909 au deuxième Congrès de théologiens pour l'union des Églises, à Velehrad (Moravie), publié dans les Actes du Congrès: *Quæ fuerit sancti Theodori Studitæ doctrina de Beatî Petri apostoli deque Romani Pontificis primatu* (dans *Acta Conventus Velehradensis Theologorum commercii studiorum inter Orientem et Occidentem cupidorum*. Prague, 1910, p. 123-134), et traduit en russe dans l'édition russe de ces mêmes Actes: *Troudy vtorogo Velegradskago bogoslovskago Siésda po voprosou o soédineniïy vostotchnoi i Zapadnoi Tserkvéï*. Moscou, 1911, p. 161-174: *Outchénié Sv. Féodora Stoudita o glavenství Sv. Ap. Petra i Rimskago Peryosviachtchennika*.

(2) MARIN, *Saint Théodore* (dans la collection « Les Saints »). Paris, 1906, p. 1.

Le monastère de *Stoudion*, fondé en 463 par le consul Studius, dans le quartier de Psamathia, était l'un des plus considérables de Byzance. Son enceinte était immense, et sous le supérieurat de saint Théodore il compta jusqu'à mille moines. Ce magnifique couvent fut détruit en 1489, trente-six ans après la prise de Constantinople par les Turcs. Son emplacement est marqué aujourd'hui par la petite mosquée en ruines appelée *Mirakhor Djami*, non loin de la voie ferrée, entre les deux stations de Psamathia et Yédi-Coulé. L'Institut archéologique russe de Constantinople y a fait, depuis 1906, des fouilles qui ont donné de très intéressants résultats, mais qui malheureusement ont dû être interrompues. Voir le Bulletin de l'Institut, spécialement t. XVI, 1912, p. 3-359.

cet intrépide défenseur de la vérité et de la morale catholique contre le concubinage scandaleux de l'empereur Constantin VI et contre l'hérésie des iconoclastes ou briseurs d'images, il ne sera cependant pas inutile, avant d'entrer dans l'examen de sa doctrine sur le point en question, de rappeler au lecteur les traits les plus saillants de cette imposante figure. Nous en emprunterons l'esquisse à deux historiens fort compétents : le P. Jules Pargoire, le regretté Assomptioniste de Cadi-Keuy, et M. l'abbé Marin, du clergé de Nancy.

Le P. Pargoire nous décrit en quelques lignes, avec le style précis dont il est coutumier, le tableau du milieu de foi et de sainteté qu'était le monastère de Stoudion à l'époque où saint Théodore en était higoumène (supérieur).

Au couvent des Studites, dont il prend la direction en 798, le grand Théodore apparaît environné de saints. Neveu de Platon († 4 avril 814), frère aîné de Joseph de Thessalonique († 15 juillet 832), il a pour disciple Thaddée, qui expire sous les coups de fouet († 29 décembre 816); pour économe Naucrèce, qui le supplée et lui succède († 18 avril 848); pour compagnon d'exil Nicolas, qui partage ses flagellations et sera un jour higoumène des Studites († 4 février 868) (1).

Cette énumération de personnages qui ont tous partagé les doctrines et les sentiments catholiques de Théodore, qui ont partagé ses luttes et ses persécutions pour la bonne cause, qui partagent aussi à juste titre les honneurs et la vénération de l'Église, et particulièrement de l'Église orientale, cette énumération nous sera précieuse en donnant plus d'autorité encore, s'il se peut, à la parole du moine écrivain que nous voulons consulter. Cette parole ne sera pas seulement la sienne; ce sera aussi, par le fait, celle de cette glorieuse phalange de confesseurs de la foi et de bien d'autres représentants du cloître ou du monde qui, dans la Byzance du IX<sup>e</sup> siècle, étaient ralliés à de si valeureux chefs.

Voici maintenant, résumés dans leur aspect général, les principaux combats qu'eut à soutenir cette vaillance, dont Stoudion fut le centre et Théodore le héraut. Ces données éclaireront d'une plus vive lumière les emprunts que nous aurons à faire aux éloquents protestations du champion de l'orthodoxie catholique.

Son ardente parole (de Théodore) est toujours prête à signaler les périls de la foi et de la discipline catholique; il défend la sainteté du mariage

---

(1) PARGOIRE, *l'Église byzantine de 527 à 847* (collection « Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique »). Paris, 1905, p. 365.

chrétien et l'intégrité de la morale évangélique en face de Constantin VI, dont il stigmatise le divorce; il flagelle sans hésitation les dangereuses nouveautés doctrinales des théologiens au service du pouvoir civil; il revendique courageusement, quelque haut prix que l'on offre à son silence, la liberté des consciences chrétiennes et l'indépendance de la sainte Église de Dieu (1).

C'est l'affaire *mœchienne* ou du concubinage impérial. Puis voici la longue lutte de l'iconoclasme, la guerre acharnée au culte des saintes images.

Par son intelligence et par sa fermeté, par sa parole et ses écrits, il est un chef incomparable, et non pas seulement des mille moines dont il est l'higoumène, c'est-à-dire l'abbé, ou mieux le conducteur spirituel, mais encore de tout ce qui reste de vaillant parmi les catholiques de Byzance. Il aime la lutte pour la vérité et pour le droit, qui est le signe des âmes fortes, et pendant vingt années il dirige la résistance à des lois dont les moines allaient être les premières victimes et qui menaçaient l'existence de l'Ordre monastique tout entier et de l'Église elle-même. Quand presque tous ceux qui devaient élever la voix se résignent et se taisent autour de lui, Théodore fait entendre sans interruption, sans défaillance, sa parole intrépide pour réclamer la liberté de la foi, éclairer et reconforter ses moines et tous les catholiques fidèles, revendiquer, contre la théologie impériale, en des termes d'une éloquence magnifique, la primauté du Siège de Rome, « la première entre toutes les Églises de Dieu, la source toujours pure et toujours limpide de l'orthodoxie, l'abri sûr contre toutes les tempêtes de l'hérésie » (2).

Ce moine est un apôtre, au sens complet du mot, et de l'apôtre il a toutes les gloires, y compris celle de la souffrance. C'est un dernier trait qu'il convient de noter dans cette rapide esquisse de sa physiologie.

Saint Théodore, par son intrépidité, rappelle saint Paul; il n'a pas moins combattu ni moins souffert que le grand apôtre. Comme lui, il endura la faim et la soif, le froid et la chaleur, les flagellations et les tortures sans nombre. Il fut chargé de chaînes, jeté en prison; ses chairs meurtries et sanglantes tombèrent par lambeaux de son corps amaigri; il passa dans l'exil quinze ans de sa vie; aucune souffrance n'épargna ni ne déconcerta ce lutteur courageux; il fut un saint des jours antiques, et son premier biographe le proclame, à bon droit, « vrai disciple et imitateur de Jésus-Christ, vase d'élection, gloire du sacerdoce, règle des moines,

---

(1) MARIN, *op. cit.*, p. 1, II.

(2) MARIN, *op. et loc. cit.*

cœur apostolique, confesseur éminent, martyr de volonté, soleil de l'orthodoxie, docteur œcuménique, colonne, soutien, bouche de l'Église, ange terrestre et homme céleste ». S'il n'obtint pas lui-même la couronne du martyr consommé, que ses vœux appelèrent tant de fois et auquel son héroïsme semblait le destiner, il eut du moins, touchante compensation de la Providence, la joie inexprimable de voir cette glorieuse auréole sur la tête de plusieurs de ses fils (1).

### Objet et division de cette étude.

Tel est le témoin — combien représentatif, on le voit — que nous allons interroger pour savoir ce qu'on pensait de la primauté romaine, dans l'Église byzantine, quelques années seulement avant le néfaste patriarcat de Photius. Avertissons tout de suite, du reste, que, pour que l'information fût complète, il nous faudrait ajouter maintes autres dépositions de la même époque : celle de saint Michel le Syncelle, par exemple, parmi les moines ; des saints Taraise, Nicéphore et Méthode sur le siège patriarcal, de l'impératrice Irène sur le trône.

C'est que, dit très bien le P. Pargoire, malgré les progrès du césaropapisme, l'Orient savait encore quelle était la constitution de l'Église, et les saints de Byzance, comme ses docteurs, ne cessaient de saluer le Chef suprême des âmes dans la personne du Pontife romain (2).

Le témoignage de saint Théodore Studite, qui est le plus explicite de tous, et contre lequel on ne voit même pas ses ennemis réclamer, tant le fait s'imposait encore aux esprits les plus prévenus, tiendra lieu de cet ensemble d'attestations catholiques au ix<sup>e</sup> siècle. En y puisant pour nous une confirmation de notre foi, nous voudrions proposer à nos frères séparés l'enseignement du grand Studite comme une preuve éclatante que la doctrine catholique de la primauté et de l'infaillibilité pontificale n'a rien d'une nouveauté, puisque l'Église orientale la professait déjà en plein siècle de Photius. Il en ressortirait cette conséquence que, pour s'unir à nous sur ce point capital, les orthodoxes n'auraient qu'à revenir à leur véritable tradition paternelle, si malheureusement interrompue par la funeste séparation.

Deux questions se présentent au sujet de la primauté romaine :  
1<sup>o</sup> Saint Pierre a-t-il reçu de Jésus-Christ la primauté de juridiction?

---

(1) MARIN, *ibid.* Au cours des fouilles récentes, on a découvert, dans les ruines du monastère de Stoudion, outre de nombreuses reliques, deux tombeaux qui pourraient bien être ceux de saint Théodore et de son oncle saint Platon.

(2) PARGOIRE, *op. cit.*, p. 290.

2° Le Souverain Pontife est-il véritablement le successeur de saint Pierre et l'héritier de sa primauté?

On sait qu'aujourd'hui les dissidents orientaux résolvent généralement ces deux questions par la négative. A l'une et à l'autre, au contraire, saint Théodore Studite donne une réponse nettement affirmative, et cela non pas une fois seulement et en passant, mais à maintes reprises, en un grand nombre de circonstances de sa vie, en une foule de passages de ses écrits, et en des termes on ne peut plus formels et explicites. La primauté de saint Pierre et la primauté du Pape ont entre elles, dans sa pensée, un lien si intime et si nécessaire, que presque toujours il les unit dans le même témoignage et la même démonstration. Il nous a paru néanmoins utile, pour plus de clarté, de les considérer chacune séparément dans l'exposé qui va suivre (1).

### I. — La primauté de saint Pierre.

Que saint Pierre n'ait pas seulement joui d'une pure primauté d'honneur, qu'il ait occupé parmi les apôtres beaucoup plus qu'un simple rang de premier parmi des égaux (*primus inter pares*, selon l'expression consacrée par cette fausse théorie), c'est là une doctrine qu'insinue déjà le titre de *Coryphée*, c'est-à-dire *Chef* par excellence, sous lequel saint Théodore Studite, avec toute la tradition des Pères de l'Église grecque, désigne fréquemment l'apôtre saint Pierre. « Pierre est le coryphée des apôtres », affirme-t-il (ὁ κορυφαῖος τῶν Ἀποστόλων) (2),

(1) Notre travail a été fait directement sur les textes de saint Théodore Studite, desquels il n'est que la mise en valeur méthodique. Le lecteur ne s'étonnera donc point de ne pas trouver au bas des pages d'autres références que celle de ces textes. Nous devons toutefois signaler, parmi les auteurs catholiques qui se sont occupés de la doctrine de notre Saint sur la primauté du Pape, J. RICHTER, *Des hl. Theodor, Abst von Studion, Lehre vom Primat des römischen Bischofs*, dans la revue *Der Katholik*, 1874, p. 409 et suiv.; et aussi le R. P. BERNARDAKIS, *les Appels au Pape dans l'Église grecque jusqu'à Photius*, dans les *Echos d'Orient*, t. VI (1903), p. 252-254. Quant à ce qui regarde la vie de saint Théodore Studite, mentionnons, outre l'ouvrage déjà cité de M. l'abbé MARIN, celui du catholique G.-A. SCHNEIDER, *Der hl. Theodor von Studion, sein Leben und Wirken*. Munster i. W., 1900 (la question de la primauté romaine y est traitée p. 107-111); et celui de l'orthodoxe russe Grossou, *Prepodobniy Feodor Stoudit, égo vrémia i tvorénia* (Saint Théodore Studite, son temps et ses œuvres). Kiev, 1907. On trouvera certaines précisions historiques et chronologiques dans un récent article du R. P. Van de Vorst: *Les relations de saint Théodore Studite avec Rome*, dans *Analecta bollandiana*, t. XXXII, 1913, fasc. IV, p. 439-447.

(2) *S. P. N. Theodori Studitæ opera omnia*, dans l'édition de MIGNE, *Patrologia Græca*, t. XCIX, col. 468 B, 1304 C, 1460 A, etc. Toutes nos citations de saint Théodore Studite seront faites d'après cette édition, qui contient sur des colonnes parallèles le texte grec et la traduction latine. Les lettres A, B, C, D, mises à la suite du chiffre indiquant la colonne, marquent l'endroit précis de la citation dans cette colonne.

ou encore il se contente de l'appeler « Pierre le coryphée » (1).

Ce nom de *Coryphée* n'est pas un simple titre d'honneur, mais il implique une véritable primauté, une réelle suprématie sur les autres apôtres. La pensée du saint higoumène de Stoudion sur ce point ressort très nettement de plusieurs passages de ses écrits, où l'affirmation de cette suprématie se trouve établie par une courte mais précise interprétation des principaux textes évangéliques la concernant.

Nous transcrivons ici les textes évangéliques afin de permettre au lecteur de suivre plus facilement l'exposé des données doctrinales dont ils fournissent l'occasion à saint Théodore. « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clés du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans les cieux. » (*Matth.* xvi, 18-20.) Jésus dit à Simon-Pierre : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? » Il lui répondit : « Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. » Jésus lui dit : « Pais mes agneaux. » Il lui dit une seconde fois : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? » Pierre lui répondit : « Oui, Seigneur, vous savez bien que je vous aime. » Jésus lui dit : « Pais mes agneaux. » Il lui dit pour la troisième fois : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? » Pierre fut contristé que Jésus lui demandât pour la troisième fois : « M'aimes-tu? » et il lui répondit : « Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez bien que je vous aime. » Jésus lui dit : « Pais mes brebis. » (*Joan.* xxi, 15-18.) Le Seigneur dit : « Simon, Simon, voici que Satan vous a réclamés pour vous cribler comme le froment; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères. » (*Luc.* xxii, 31-32.)

On va voir comment saint Théodore Studite comprenait toute la portée de ces textes évangéliques. Dans la lettre qu'il écrit en 821 à l'empereur Michel II le Bègue (820-829), notre Saint, parlant de l'Église romaine, s'exprime de la manière suivante :

Ordonnez que l'on reçoive l'exposition de foi envoyée de l'ancienne Rome, suivant qu'il a été pratiqué de tout temps par nos pères, car cette Église, ô empereur imitateur du Christ, est la première de toutes les Églises de Dieu; Pierre est son premier évêque, Pierre à qui le Seigneur a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » (2)

(1) *Ibid.*, col. 1306 A.

(2) *Lettres*, l. II, 86; MIGNE, P. G., t. XCIX, col. 1332 B Ἀὐτὴ γὰρ, Χριστομίμητε βασιλεῦ, ἡ κορυφασιότης τῶν Ἐκκλησιῶν τοῦ Θεοῦ, ἧς Πέτρος πρωτόθρονος, πρὸς ὃν ὁ Κύριος φησιν· Σὺ εἶ Πέτρος.....

Ce passage, on le voit, va directement à prouver la primauté de l'Église Romaine. Mais il n'est pas moins aisé de se rendre compte qu'une telle argumentation suppose de toute évidence l'exégèse catholique de la grande promesse faite par le Christ à saint Pierre dans la région de Césarée de Philippe. Déjà, en 815, dans sa lettre dogmatique adressée au conciliabule iconoclaste tenu par le patriarche intrus Théodote Mélissène Cassiteras, Théodore avait écrit au nom de tous les higoumènes :

Nous marchons avec assurance, appuyés que nous sommes sur ce Siège au sujet duquel le Christ a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » (1)

Cette assurance, cette sécurité que l'intrépide défenseur du culte des images place dans le Saint-Siège, d'où provient-elle, sinon de la certitude même de la primauté de Pierre?

Et ne croyez pas que, pour avoir omis, dans les deux passages que nous venons de citer, le reste de la promesse du Christ, à savoir les paroles : « Je te donnerai les clés du royaume des cieux », etc., Théodore n'attribue à ces dernières aucune importance. Il y fait plusieurs fois allusion en d'autres endroits où, parlant du Pontife romain, il suppose manifestement qu'elles s'appliquent tout d'abord à saint Pierre. Voici, en effet, ce qu'il écrit au pape saint Léon III, en 810, au sujet du pouvoir des clés :

... Un synode s'est tenu pour la condamnation de l'Évangile du Christ, dont vous avez reçu les clés de la part de ce même Christ, par l'intermédiaire du prince des apôtres et de ses successeurs jusqu'à celui qui a précédé Votre Sainteté (2).

Environ dix ans plus tard, écrivant de son lieu d'exil à saint Naucrèce, économiste de Stoudion, le saint higoumène désigne le Siège romain, qu'occupait alors le pape saint Pascal, par l'expression suivante : « Le siège coryphée, où le Christ a placé les clés de la foi. » (3) Puis, rappelant que, selon la promesse infallible du Sauveur, les portes de l'enfer, c'est-à-dire les hérétiques, n'ont jamais prévalu et ne prévaudront jamais

(1) *Ibid.*, II, 1, col. 1117 B. Ἀσφαλῶς βεβήκαμεν ἐπ' ἐκείνην τὴν ἔδραν, ἐφ' ἣ φησιν ὁ Χριστός· Σὺ εἶ Πέτρος.....

(2) *Lettres*, I, 24; col. 1021 C. et D. Ἡ σύνοδος ἐπ' ἀθετήσει τοῦ Εὐαγγελίου τοῦ Χριστοῦ, οὗ τὰς κλεῖς ἐδέξω πρὸς αὐτοῦ, διὰ μέσου τοῦ τῶν Ἀποστόλων πρωτοστάτου καὶ τῶν ἀμοιβαδῶν μέχρι τοῦ προηγησαμένου τὴν ἱερωτάτην σου κεφαλὴν.

(3) *Lettres*, II, 63; col. 1281 A et B : τοῦ κορυφιακοῦ θρόνου, ἐν ᾧ Χριστὸς ἔθετο τὰς κλεῖς τῆς πίστεως.

contre cette foi, il ajoute : « Qu'il se réjouisse donc, le bienheureux et apostolique Pascal, qui porte bien son nom; car il a accompli l'œuvre de Pierre. » (1)

Dans une lettre adressée, en 817, à saint Pascal lui-même, Théodore lui donne une série de noms et de titres qui confirment encore sa pensée :

Ecoutez, lui dit-il, ô Chef apostolique, pasteur préposé par Dieu à la garde des brebis du Christ, porte-clés du royaume des cieux, pierre de la foi sur qui est bâtie l'Église catholique. Car vous êtes Pierre, dont vous occupez le siège avec honneur (2).

Chacune des appellations données ici au pape saint Pascal : *pasteur préposé par Dieu à la garde des brebis du Christ, porte-clés du royaume des cieux, pierre de la foi sur qui est bâtie l'Église catholique*, convient tout d'abord à saint Pierre lui-même, puisque Pascal ne les mérite que parce qu'il tient la place de Pierre.

Cette sorte d'identité morale entre saint Pierre et le Pape son successeur demeure constamment dans la perspective du grand moine Studite. C'est elle qui, dans la même lettre, lui fait directement appliquer au pape saint Pascal une autre des paroles évangéliques adressées par le Christ à saint Pierre.

C'est à vous, que le Christ notre Dieu a dit : *Et vous, quand vous serez converti, vous confirmerez vos frères*. Voici le temps, voici le lieu de le faire; secourez-nous, vous qui êtes établi par Dieu pour cela; étendez la main autant que cela est possible; vous avez la primauté sur tous (3).

On ne saurait trouver de meilleur commentaire à l'affirmation que nous avons recueillie, quelques lignes plus haut, sous la plume de saint Théodore Studite disant au pape Pascal : « Vous êtes Pierre. » La citation du verset de Saint Luc : *Et vous, quand vous serez converti, vous confirmerez vos frères*, dans le passage que nous venons de transcrire, prouve, à n'en pouvoir douter, que l'higoumène de Stoudion entend de la primauté de saint Pierre ce verset évangélique, et que cette primauté est bien pour lui, comme pour tous les catholiques, une primauté de juridiction.

Cette primauté de juridiction, promise par Jésus durant sa vie mortelle, fut en réalité conférée à Pierre après la Résurrection, lorsque le Sauveur, à trois reprises différentes, confia ses agneaux et ses brebis

(1) *Ibid.*

(2) *Lettres*, II, 12; col. 1152 C. Ἄκουε, ἀποστολικὴ χάρις, θεοπρόβλητε ποιμὴν τῶν Χριστοῦ προβάτων, κλειδοῦχε τῆς οὐρανῶν βασιλείας, πέτρα τῆς πίστεως, ἐφ' ἣ ὠκοδομηταὶ ἡ καθολικὴ Ἐκκλησία. Πέτρος γὰρ σὺ, τὸν Πέτρον θρόνον κοσμῶν καὶ διέπων.

(3) *Ibid.*, col. 1153 A et B.

à l'apôtre qui, par trois fois, l'avait renié. Le péché de saint Pierre, loin d'être un obstacle à sa primauté, doit, au contraire, être l'occasion d'un plus grand amour. L'âme pieuse du grand Studite a bien compris cette mystérieuse relation entre la faute et la protestation d'amour. Témoin les deux passages suivants de sa correspondance.

Dans une lettre à l'higoumène Étienne, Théodore, répondant sans doute à une consultation, expose que rien n'empêche de laisser bénir la table, dans les réfectoires monastiques, à ceux qui, après être tombés dans l'hérésie iconoclaste, ont fait pénitence de leur faiblesse. Or, entre autres raisons qu'il donne de ce sentiment, il apporte surtout l'exemple du Christ, qui, assure-t-il, « n'a rien de plus cher que la componction du péché et la charité mutuelle. » Et, pour confirmer cette proposition, il ajoute :

C'est après le reniement de Pierre qu'il proclama celui-ci prince et chef des autres apôtres (πρώταρχον τῶν λοιπῶν ἀποστόλων). Quoi de plus fort pour confirmer cette pensée? (1)

Il convient de noter le terme grec employé ici par Théodore pour désigner la primauté de saint Pierre; le Christ, écrit-il, proclame Pierre *premier chef* (πρώταρχον) des autres apôtres, c'est-à-dire le premier dans le gouvernement, celui qui est vraiment le premier chef à qui est conféré le droit et le pouvoir de commander aux autres apôtres. Du reste, l'higoumène de Stoudion précise encore sa pensée sur ce point quand, en écrivant au couvent bithynien de Pélécète, il a recours, pour exprimer ce pouvoir de Pierre, à la métaphore du bâton pastoral, dont la signification est trop usuelle pour qu'il y ait lieu d'insister. Théodore exhorte l'higoumène nouvellement nommé de Pélécète à accepter la charge que lui ont confiée ses frères et à la remplir fidèlement :

Tu es heureux, lui dit-il, d'accomplir une œuvre apostolique. Le Seigneur, en effet, a présenté le bâton pastoral au coryphée des apôtres Pierre comme une preuve éminente d'amour envers lui : *Si tu m'aimes plus que ceux-ci*, Pierre, lui a-t-il déclaré, *pais mes brebis* (2).

Quels sont les devoirs symbolisés par le bâton pastoral? Théodore les résume aussitôt après pour son correspondant de Pélécète :

Ainsi donc, pais les brebis du Seigneur; garde-les en sûreté dans la bergerie de l'orthodoxie, nourris-les de l'herbe tendre de ses commandements..... (3)

(1) *Lettres*, II, 139; col. 1444 C.

(2) *Ibid.*, II, 146; col. 1460 A.

(3) *Ibid.*, B.

Il est clair, d'après le contexte, que ces divers offices qui incombent à l'higoumène dans son monastère, en vertu de sa charge pastorale, incombent aussi à Pierre dans l'Église universelle, en vertu de la primauté pastorale que lui a donnée le Sauveur. C'est dire qu'il doit, lui aussi, paître les brebis du Seigneur, les garder en sûreté dans la bergerie de l'orthodoxie, les nourrir de l'herbe tendre des commandements de Dieu; manières de parler qui impliquent naturellement une primauté réelle de pouvoir dans l'enseignement et le gouvernement de l'Église.

Les prérogatives de ce double pouvoir, et donc de cette primauté, nous seront plus explicitement exposées par saint Théodore Studite, lorsqu'il nous parlera directement de la primauté du Pape. Mais, après les témoignages qu'on vient de lire, nous pouvons d'ores et déjà affirmer avec certitude que le glorieux moine byzantin du ix<sup>e</sup> siècle professe pleinement le dogme catholique de la primauté de juridiction conférée par le Christ au prince des apôtres.

## II. — La primauté du Pape.

L'Église a des promesses de perpétuelle durée. Or, la primauté conférée à saint Pierre par le Christ est ordonnée au gouvernement de l'Église. Cette primauté doit donc participer à la pérennité de l'Église. En conséquence, Pierre aura toujours un successeur auquel il transmettra lui-même l'héritage de suprême pasteur. La question se pose, dès lors, de savoir quel est ce successeur de saint Pierre.

C'est le Pontife romain, répond saint Théodore Studite, d'accord avec toute la tradition catholique. Pour démontrer que telle est bien la pensée du célèbre moine byzantin, il suffirait de citer le début de la lettre écrite par lui, en 810, au pape Léon III :

Au très saint et souverain Père des Pères, à mon Seigneur Léon, Pape apostolique, Théodore, très humble prêtre et higoumène de Stoudion. Puisque c'est à Pierre le grand que le Christ notre Dieu, après lui avoir donné les clés du royaume des cieux, a conféré la dignité de chef du troupeau, c'est à Pierre, *c'est-à-dire à son successeur*, qu'il faut soumettre toutes les nouveautés hérétiques introduites dans l'Église universelle par ceux qui s'écartent de la vérité (1).

De telles paroles présentent, comme en résumé, toute la doctrine

---

(1) *Lettres*, I. 1<sup>re</sup>, 33; *P. G.*, t. XCIX, col. 1017 B : 'Ἐπειδήπερ Πέτρῳ τῷ μεγάλῳ δέδωκε Χριστὸς ὁ Θεὸς μετὰ τὰς κλεῖς τῆς βασιλείας τῶν οὐρανῶν καὶ τὸ τῆς ποιμνιαρχίας ἀξίωμα· πρὸς Πέτρον ἔτοι τὸν αὐτοῦ διάδοχον ὅτιοῦν καινοτομούμενον ἐν τῇ Καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ παρὰ τῶν ἀποσφαλλομένων τῆς ἀληθείας ἀναφέρεσθαι.

catholique de la primauté de saint Pierre et de son successeur le Pape. Néanmoins, afin de montrer la précision de la pensée et des expressions de Théodore à ce sujet, nous allons exposer en détail comment il a professé chacun des privilèges de cette primauté.

### 1° L'épiscopat de saint Pierre à Rome.

Sur ce point, notre Studite n'a pas l'ombre d'un doute. En 821, il écrit à l'empereur Michel II le Bègue :

Ordonnez que l'on reçoive la profession de foi envoyée de l'ancienne Rome..... Car cette Église, ô empereur imitateur du Christ, est la première de toutes les Églises de Dieu, *Pierre en a le premier occupé le siège* (1).

C'est dans cette conviction aussi que déjà, en 818, il saluait dans la personne du pape saint Pascal 1<sup>er</sup> le *successeur manifeste* du prince des apôtres :

En vérité nous, humbles moines, nous avons reconnu par votre conduite à notre égard que c'est bien un successeur manifeste du chef des apôtres qui préside à l'Église de Rome (2).

C'est cette conviction qui, en 817, lui faisait adresser au même Pontife cette courte mais éloquente apostrophe :

Vous êtes Pierre, vous qui gouvernez le siège de Rome et qui en êtes l'ornement (3).

Cette brève sentence, comme le début précédemment cité de la lettre de l'an 810 à saint Léon III, contient en résumé toute la doctrine de Théodore sur la primauté.

### 2° La primauté du Pape est de droit divin.

Puisque le Pontife romain est le successeur et l'héritier de saint Pierre, il est clair qu'il est gratifié d'une primauté absolument identique à celle de Pierre lui-même. Ce n'est donc pas de droit humain, mais bien *de droit divin*, que le suprême pouvoir pastoral est conféré à chaque Souverain Pontife par le Christ, comme il fut conféré à Pierre d'abord.

Écoutons saint Théodore écrivant encore au pape saint Léon III. Il lui parle du synode qu'ont tenu, en janvier 809, les partisans des secondes noces de l'empereur Constantin VI qui, après avoir été marié à l'ar-

(1) *Lettres*, I, II, 86; col. 1332 B : ἡς Πέτρος πρωτόθρονος.

(2) *Lettres*, I, II, 13; col. 1155 A : Καὶ ὄντως ἐγνωμεν οἱ ταπεινοὶ ὡς ἐναργῆς διάδοχος τοῦ τῶν Ἀποστόλων κορυφαίου προέστη τῆς Ρωμαϊκῆς Ἐκκλησίας.

(3) *Lettres*, I, II, 12; col. 1152 C : Πέτρος γὰρ σὺ, τὸν Πέτρου θρόνον κοσμῶν καὶ διεύων.

ménienne Marie, l'avait reléguée dans le cloître (janvier 795), et avait épousé la cubiculaire Théodote.

Il s'est tenu dans notre pays, ô bienheureux Père, dit-il, un synode.... pour la condamnation de l'Évangile du Christ, dont *vous avez reçu les clés de la part de ce même Christ*, par l'intermédiaire du prince des apôtres et de ses successeurs, jusqu'à celui qui a précédé Votre Sainteté (1).

La primauté du Pontife romain est donc une primauté vraiment divine. Aussi bien, Théodore l'attestait-il dans une précédente lettre adressée au même Pape :

Les « mœchiens » ou partisans du divorce impérial, écrivait-il, n'ont pas craint de s'arroger le pouvoir de tenir un synode, alors qu'ils n'ont pas le droit de réunir, sans votre connaissance, même un concile orthodoxe, selon l'usage en vigueur de vieille date. Combien plus serait-il convenable et nécessaire, nous le suggérons avec respect, qu'un synode légitime fût convoqué *par votre divine primauté*, afin que la croyance orthodoxe de l'Église repoussât la doctrine hérétique.... Nous vous avons fait ces communications, nous, les plus humbles des membres de l'Église, comme il convenait à notre petitesse, dans un esprit d'entière soumission à *votre divine puissance pastorale*. Nous conjurons d'ailleurs Votre Sainteté de nous compter au nombre de ses propres brebis, de nous éclairer et de nous fortifier de loin par ses saintes prières (2).

Ainsi parlait aux Papes du ix<sup>e</sup> siècle saint Théodore Studite. Son langage, on le voit, est de tous points catholique.

### 3<sup>o</sup> Universalité de juridiction sur le monde entier.

La primauté du Pontife romain implique une véritable juridiction pastorale, un pouvoir absolu de gouverner tout le troupeau qui lui a été confié par le Christ, c'est-à-dire l'Église entière. C'est donc une juridiction universelle. Cette prérogative d'universalité se déduit aisément de plusieurs des textes de Théodore précédemment cités. Il sera utile cependant de lui demander sa pensée complète sur ce point.

Elle nous apparaîtra entièrement concordante avec la doctrine du concile du Vatican. Pour permettre au lecteur de s'en rendre compte, mettons-lui d'abord sous les yeux la définition par laquelle le concile

(1) *Lettres*, I, 34; col. 1021 C et D; le texte grec a été cité plus haut, p. 29, n. 2.

(2) *Lettres*, I, 33; col. 1020 C et D: Εἰ γὰρ οὗτοι ἑαυτοῖς ἐξουθενήσαντες αἰρετικὴν σύνοδον ἐκκληρῶσαι οὐκ ἔδεισαν, καίπερ εἰ καὶ ὀρθόδοξον οὐκ ἄνευ τῆς ὑμῶν εἰδήσεως ἐξουσιάζοντες, ὡς τὸ ἄνωθεν κεκρατηχὸς ἔθος· πόσω γε μᾶλλον εὐλογον καὶ ἀναγκαῖον ἂν εἴη, ὑπομιμνήσκομεν φόβῳ, ὑπὸ τῆς θείας πρωταρχίας σου ἔννομον κρατηθῆναι σύνοδον.... Ταῦτα.... ἀνηγγελοῦντες, ὡς ἐλάχιστα μέλη τῆς Ἐκκλησίας, καὶ τῇ ὑφ' ὑμῶν ὑπείκοντες θεῶν ποιμεναρχία....

détermine le caractère d'universalité de la juridiction pontificale. La comparaison s'établira ensuite d'elle-même avec l'enseignement de saint Théodore Studite.

Nous enseignons donc et déclarons, dit le concile du Vatican, que, par une disposition du Seigneur, l'Église romaine détient la primauté du pouvoir ordinaire sur toutes les autres, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, pouvoir véritablement épiscopal, est un pouvoir immédiat. A son égard, pasteurs et fidèles de tout rite et de toute dignité, tant considérés isolément que dans leur ensemble, sont astreints à l'obligation de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance; et cela non pas seulement en ce qui regarde la foi et les mœurs, mais encore en ce qui concerne la discipline et le gouvernement de l'Église répandue dans l'univers entier. De telle sorte que, en gardant avec le Pontife romain l'unité de communion et de profession de foi, l'Église du Christ soit un seul troupeau sous un seul Pasteur suprême. Telle est la doctrine de la vérité catholique dont nul ne peut s'écarter sans mettre en péril sa foi et son salut (1).

Voyons maintenant si nous retrouverons dans les écrits de notre moine byzantin les divers éléments compris dans cette définition. Il suffit pour cela d'énumérer les titres principaux qu'il donne au Pape et qui le désignent comme le suprême Pasteur, l'Évêque des évêques, l'Évêque de l'Église universelle.

C'est ainsi que, pour dissiper les troubles excités par les mœchiens ou partisans du divorce impérial, l'higoumène de Stoudion écrit *au très saint et suprême Père des Pères, Léon, mon Seigneur le Pape apostolique* et lui dit :

Sauvez-nous, ô souverain Pasteur de l'Église qui est sous le ciel; nous périssons! (2)

N'avons-nous pas là, en un suggestif raccourci, une formule très exacte de la doctrine du concile du Vatican? Cette expression, « l'Église qui est sous le ciel », désignant manifestement l'Église universelle, se trouve souvent employée par notre Saint pour marquer l'étendue de la juridiction pontificale. En 817, Théodore écrit au pape saint Pascal I<sup>er</sup> :

O bon Pasteur, nous vous en supplions, donnez votre vie à vos brebis.

(1) Constitutions dogmatiques du concile du Vatican, sessio IV, c. III, dans DENZINGER-BANWART, *Enchiridion symbolorum et definitionum*, 10<sup>e</sup> édition. Fribourg-en-Brisgau, 1908, n° 1827 (= n° 1673 des éditions précédentes).

(2) *Lettres*, l. I<sup>re</sup>, 33; P. G., t. XCIX, col. 1017 B, 1020 B. Τῷ ἀγιωτάτῳ καὶ κορυφαιοτάτῳ Πατρὶ Πατέρων Λέοντι τῷ δεσπότῃ μου ἀποστολικῷ πάπα, Θεόδωρος ἐλάχιστος πρεσβύτερος καὶ ἡγούμενος τοῦ Στουδίου..... Τὴν φωνὴν..... προσφέρομεν τῇ Χριστομιμήτῳ σου μακαριότητι· Σῶσον ἡμᾶς, ἀρχιποίμην τῆς ὑπ' οὐρανὸν Ἐκκλησίας, ἀπολλύμεθα.

Que l'Église qui est sous le ciel apprenne que ceux-là sont frappés d'anathème qui ont eu cette audace et qui anathématisent nos saints Pères (1).

L'année suivante, le pieux higoumène envoie au même Pontife une autre lettre qui est un bel hymne de reconnaissance et un éloquent acte de foi.

Du haut du ciel, lui écrit-il, l'étoile étincelante du matin nous a envoyé ses rayons. Je veux dire que *le Christ notre Dieu a établi Votre Béatitude en Occident sur le premier Siège apostolique comme un flambeau divin pour l'illumination de l'Église qui est sous le ciel*. Oui, nous avons aperçu votre lumière spirituelle, nous qui étions environnés des ténèbres et des ombres mortelles d'une hérésie perverse. Mais nous avons dissipé le nuage de notre tristesse, nous avons ouvert notre cœur aux espérances radieuses, en apprenant, par nos frères envoyés vers vous, toutes les grandes choses dites et faites par votre sainte primauté. Vous n'avez pas admis en votre présence sacrée les députés hérétiques, mais vous les avez renvoyés quand ils étaient encore loin. Au contraire, *vous avez compati à nos malheurs comme aux malheurs de vos propres brebis* aussitôt nos lettres lues et nos envoyés entendus (2).

Quoi d'étonnant, dès lors, si notre Studite adresse cette épître « au très saint Père, Lumière suprême de l'univers, au Prince des évêques, au seigneur apostolique le Pape? » (3) Quoi d'étonnant si ailleurs le Souverain Pontife est appelé par lui l'évêque du *premier Siège, le premier Chef apostolique de l'Église universelle, le divin Chef de tous les chefs*, ou, ce qui revient au même, *le coryphée de tous les patriarches?* (4)

Il n'en faut pas davantage pour démontrer que la doctrine de saint Théodore Studite sur l'universalité de la juridiction pastorale appartenant au Pontife romain est en parfaite concordance avec la constitution du concile du Vatican sur l'Église du Christ. Aussi bien, par le fait même, n'en faut-il pas davantage pour prouver que l'enseignement de l'illustre moine byzantin n'a rien de commun avec la fameuse théorie de la *pentarchie* ou gouvernement des cinq patriarches, entendue au

(1) *Lettres*, II, 12; col. 1153 B. Ὁ ποιμὴν ὁ καλός, θεὸς τὴν ψυχὴν ὑπὲρ τῶν πρόβάτων. ἰκετεύομεν. Ἀκουσάτω ἡ ὑπ' οὐρανὸν Ἐκκλησία ὅτι ὑφ' ὑμῶν ἀναθεματίζονται συνοδικῶς αἱ ταῦτα τετοληχότες καὶ γε ἀναθεματίζοντες τοὺς ἁγίους Πατέρας ἡμῶν.

(2) *Lettres*, II, 13; col. 1153 D. Ἐπεσκέψατο ἡμᾶς Ἀνατολὴ ἐξ ὕψους, Χριστὸς ὁ Θεὸς ἡμῶν, τὴν σὴν ἐν τῇ δύσει μακαριότητα, ὥσπερ τινὰ λυχνίαν θεαυγῆ, εἰς περίλαμψιν τῆς ὑπ' οὐρανὸν Ἐκκλησίας, ἐπὶ τὸν ἀποστολικὸν πρῶτιστον θρόνον θέμενος.

(3) *Ibid.* Τῷ τὰ πάντα παναγεστάτῳ Πατρί, κορυφαίῳ φωστῆρι οἰκουμενικῷ, κυρίῳ ἡμῶν, δεσπότη ἀποστολικῷ πάπῃ.

(4) *Lettres*, II, 129; col. 1420 A: ὁ πρωτόθρονος. I, 34; col. 1025 D: ἡ πρωτίστη ἡμῶν ἀποστολικὴ κεφαλή. I, 33; col. 1017 C. Θειοτάτη τῶν ὅλων κεφαλῶν κεφαλή. II, 66; col. 1292 A.

sens que lui prêtent aujourd'hui certains théologiens orientaux. Les témoignages du vaillant Studite sont trop nombreux et trop péremptoirs pour qu'un esprit sérieux puisse échapper à la conclusion qui s'en dégage. Quiconque les a lus est contraint d'avouer que l'higoumène de Stoudion est pleinement d'accord avec le dogme catholique, puisqu'il déclare que le Pape est *le Pontife suprême, le premier des Pontifes*, et qu'il « possède la primauté sur tous » (1).

De fait, cette conclusion a été admise récemment par un écrivain russe orthodoxe, le Dr Grossou, professeur à l'Académie ecclésiastique de Kiev, dans un ouvrage consacré à l'étude de saint Théodore Studite (2).

#### 4° Le pouvoir du Pape est sans appel.

L'universalité de juridiction pastorale sur toute l'Église entraîne comme conséquence que le pouvoir du Souverain Pontife est véritablement le plus haut de tous, et qu'il n'a ni supérieur ni égal. Bornons-nous à énumérer ici quelques-unes des affirmations de cette conséquence, qui reviennent fréquemment sous la plume de l'écrivain Studite.

L'Église Romaine, dit-il, c'est-à-dire le premier Siège apostolique, est *le trône suprême* où le Christ a placé les clés de la foi, *le trône suprême de l'Église, la plus suprême des Églises de Dieu, la tête des Églises de Dieu* (3).

C'est pourquoi le jugement et la décision de l'Église Romaine doivent être sollicités et reçus par l'Église universelle, « selon la tradition qui nous en a été transmise dès l'origine par nos pères » (4).

#### 5° Droit de convocation et d'approbation des conciles.

Par suite, c'est le droit propre du Souverain Pontife qu'un *synode orthodoxe* ne puisse se tenir sans sa connaissance et son assentiment. C'est à lui qu'il appartient de convoquer un *concile légitime* contre l'assaut des hérésies. Écoutons saint Théodore parlant de ce droit dans sa lettre au Pape saint Léon III :

(1) *Lettres*, II, 12; col. 1152 B. ἀρχιερεῖ πρωτίστῳ. *Ibid.*, col. 1553 B: ἐκ τοῦ πάντων πρωτεύειν.

(2) GROSSOU, *Prepodobnyi Feodor Stoudit, égo vrémia i tvorénia* (Saint Théodore Studite, son temps et ses œuvres). Kiev, 1907.

(3) *Lettres*, II, 13; col. 1153 D: τὸν ἀποστολικὸν πρωτίστον θρόνον. II, 63; col. 1281 A: ὁ κορυφαῖος θρόνος. II, 66; col. 1289 D: τοῦ κορυφαίου θρόνου τῆς Ἐκκλησίας. II, 86; col. 1332 B: ἡ κορυφαιότητα τῶν Ἐκκλησιῶν τοῦ Θεοῦ; II, 73; col. 1309 C: τῇ κορυφῇ τῶν Ἐκκλησιῶν τοῦ Θεοῦ Ῥώμη.

(4) *Lettres*, II, 86; col. 1332 A et B. Παρὰ τῆς πρεσβυτέρας Ῥώμης δέξασθαι τὴν διασάφησιν, ὡς ἄνωθέν τε καὶ ἐξ ἀρχῆς πατροπαράδοτως ἐξεδόθη.

Les moechiens, s'arrogeant une autorité qu'ils n'ont pas, n'ont pas craint de réunir un synode hérétique, alors que, *selon la pratique en vigueur dès l'origine, on n'a même pas le droit de tenir un concile orthodoxe sans votre connaissance*. Combien plus serait-il convenable et nécessaire, nous le suggérons avec respect, *qu'un synode légitime fût convoqué par votre divine primauté*, afin que la croyance orthodoxe de l'Église repoussât la doctrine hérétique!..... (1)

Il écrit dans le même sens à l'archimandrite Basile, qui gouvernait alors un monastère de Rome :

Il serait utile, comme c'est notre pensée et notre désir, que condamnation fût portée en synode par le suprême Seigneur apostolique, selon la *coutume traditionnelle*, contre ceux qui se sont rassemblés en adversaires de l'Évangile du Christ et qui ont anathématisé ses défenseurs (2).

Quant au pouvoir du Pape sur le concile œcuménique, Théodore le proclame hautement dans la lettre qu'il écrit, en 823, au sacellaire Léon. Il y présente *le Pape d'Occident comme le détenteur de l'autorité des conciles œcuméniques*, et ajoute cette phrase :

Si l'empereur estime que le patriarche Nicéphore a dévié avec nous de l'orthodoxie, dépêchons de part et d'autre des envoyés auprès du Pontife romain, et apprenons de lui la sûreté de la foi (3).

Cette « sûreté de la foi », qu'il faut apprendre du Pape, nous fait songer à l'infaillibilité pontificale. Aussi bien, nous allons avoir à montrer que saint Théodore Studite professait, au IX<sup>e</sup> siècle, au siècle même de Photius, ce dogme de l'infaillibilité qui est, pour l'ensemble des théologiens modernes de l'Orient, un si terrible épouvantail.

#### 6° L'infaillibilité du Pape.

Un grand nombre des textes de saint Théodore précédemment cités dans cette étude présupposent déjà dans le Souverain Pontife le privilège de l'infaillibilité doctrinale. Pour mériter, par exemple, le titre de

(1) *Lettres*, I, 33; col. 1020 C : Εἰ γὰρ οὗτοι ἑαυτοῖς ἐξαυθεντήσαντες αἰρετικὴν σύνοδον ἐκπληρῶσαι οὐκ ἔδεισαν, καίπερ εἰ καὶ ὀρθόδοξον οὐκ ἄνευ τῆς ὑμῶν εἰδήσεως ἐξουσιάζοντες, ὡς τὸ ἄνωθεν κεκρατηκὸς ἔθος, πόσω γε μᾶλλον εὐλογον καὶ ἀναγκαῖον ἂν εἴη (ὑπομιμνήσκομεν φόβῳ) ὑπὸ τῆς θείας πρωταρχίας σου ἔννομον κρατηθῆναι σύνοδον, ὡς ἂν τὸ ὀρθόδοξον τῆς Ἐκκλησίας δόγμα τὸ αἰρετικὸν ἀποκρούσῃται.....

(2) *Lettres*, I, 35; col. 1029 C : Συμφέρον δ' ἂν εἴη, ὡς ὁ ἡμέτερος σκοπὸς καὶ πόθος, ἐπιτιμηθῆναι συνοδικῶς διὰ τοῦ κορυφαιοτάτου Ἀποστολικοῦ, ὡς περ ἐπὶ τῶν ἄνωθεν καὶ ἐξ ἀρχῆς, τοὺς συνεδρεύσαντας κατὰ τοῦ Εὐαγγελίου τοῦ Χριστοῦ καὶ ἀναθεματίσαντας τοὺς ἀντεχομένους αὐτοῦ.

(3) *Lettres*, II, 129; col. 1420 A et B. Εἰ θέλοι βασιλεὺς τὸν ἐκ Δύσεως παρεῖναι ἧ καὶ τὸ κράτος ἀναφέρεται τῆς οἰκουμένης συνόδου..... Ἐξ ἑκατέρου μέρους ἀποσταλτέον πρὸς τὸν Ἰώμη, κάκειθεν δεχέσθω τὸ ἄσπ' ἕς τῆς πίστεως.

« Lumière suprême de l'univers que le Christ notre Dieu a établie sur le premier Siège apostolique comme un flambeau divin pour l'illumination de l'Eglise qui est sous le ciel » (1), le Pape doit pouvoir répandre sur toute l'Eglise l'indéfectible lumière de la vérité.

Il nous reste cependant à voir si le saint abbé n'apporte pas des témoignages plus explicites de cette prérogative.

J'omets ici les passages signalés plus haut où le Pape est dit « détenteur des clés de l'Evangile, des clés de la foi » (2); expressions qui ne peuvent avoir d'autre signification que celle de l'infailibilité.

Dans sa lettre dogmatique adressée au concile iconomaque au sujet des saintes images, Théodore affirme qu'il professe la croyance unanime de l'Eglise universelle; puis il ajoute :

*C'est en toute assurance que nous nous appuyons sur ce Siège (romain) dont le Christ a dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (3).*

Pour donner cette assurance à la foi de Théodore, il faut que ce Siège romain, sur lequel il s'appuie, ne puisse jamais errer dans l'enseignement doctrinal. C'est à la même conclusion que va le nom donné par l'higoumène Studite au pape saint Pascal : *Pierre de la foi, sur laquelle est bâtie l'Eglise catholique* (4). Cette façon de parler équivaut à dire que le Pape possède, en matière doctrinale, cette fermeté qui, dans un solide édifice, appartient aux assises de fondation.

Aussi bien, saint Théodore manifeste ouvertement sa pensée à cet égard, lorsqu'il écrit au même saint Pascal, en 818 :

*Nous sommes certains que Dieu n'a pas abandonné l'Eglise de notre pays, puisque la Providence divine lui a réservé, dès le commencement, dans les conjonctures présentes, son assistance qu'elle lui donne par vous, et par vous seul. Car vous êtes vraiment la source limpide et depuis toujours inaltérable de l'orthodoxie. Vous êtes le port tranquille et sûr, ouvert à l'Eglise universelle contre toutes les tempêtes de l'hérésie. Vous êtes la citadelle choisie de Dieu pour le refuge du salut..... (5)*

La source limpide et inaltérable de la vérité orthodoxe, source qui

(1) *Lettres*, II, 13; *P. G.*, t. XCIX, col. 1153 C et D.

(2) *Lettres*, I, 34; col. 1021 C; II, 63; col. 1281 A.

(3) *Lettres*, II, 1; col. 1117 B: 'Ασφαλῶς βεβήκαμεν ἐπ' ἐκείνην τὴν ἔδραν, ἐφ' ἣ φησιν ὁ Χριστός· Σὺ εἶ Πέτρος.....

(4) *Lettres*, II, 12, col. 1152 C: Πέτρα τῆς πίστεως, ἐφ' ἧ ᾠκοδομεῖται ἡ καθολικὴ Ἐκκλησία.

(5) Ὑμεῖς οὖν ὡς ἀληθῶς ἡ ἀθόλωτος καὶ ἀκαταπλήετος πηγὴ ἐξ ἀρχῆς τῆς ὀρθοδοξίας· ὑμεῖς ὁ πάσης αἰρετικῆς ζάλης ἀνωκισμένος εὐδῖος λιμὴν τῆς ὅλης Ἐκκλησίας· ὑμεῖς ἡ θεόλεκτος πόλις τοῦ φυγαδευτηρίου τῆς σωτηρίας. *Lettres*, II, 13; col. 1156 A et B.

est telle depuis les origines de l'Église (ἐξ ἀρχῆς), ne doit-elle pas être exempte de toute souillure de l'erreur? De même le port tranquille, où l'Église entière trouve un abri certain, pourrait-il jamais être envahi par les flots de l'hérésie?

De fait, l'histoire prouve que cette source est restée pure, et que ce port est demeuré intact. Les autres Églises patriarcales ont été, à un moment ou à un autre, entachées d'erreur, l'Église byzantine surtout, qui, pour employer les termes très durs de saint Théodore Studite, *est un fief de l'hérésie, et qui a dans ses habitudes de vivre souvent en rupture ouverte avec le reste de la catholicité* (1). L'Église de Rome est la seule, comme l'écrit notre Saint à son disciple saint Naucrèce, « contre laquelle n'ont point prévalu jusqu'ici et ne prévaudront pas jusqu'à la consommation des siècles les portes de l'enfer, c'est-à-dire les bouches hérétiques: ainsi l'a promis Celui qui ne ment pas » (2).

C'est pourquoi, dit Théodore au sacellaire Léon, il ne faut pas aller chercher ailleurs qu'à Rome la certitude de la foi. « Il faut envoyer au Pontife romain une délégation, et c'est de là qu'il faut recevoir la certitude de la foi. » (3)

Il ne peut donc subsister aucun doute sur la pensée de saint Théodore Studite. La certitude de la foi, l'assurance dans la foi doit être reçue du Pontife romain. Celui-ci est, en conséquence, supérieur aux autres patriarches, non seulement par le privilège général de la primauté, mais encore par la prérogative de l'infaillibilité doctrinale.

#### 7° La Papauté centre de l'unité de foi et de communion.

Il ne nous reste plus qu'à présenter, avec le saint abbé de Stoudion, la Papauté comme le centre de l'unité de foi et de l'unité de communion. Car si la foi de Rome est la règle de la vérité, la communion avec le Souverain Pontife est de même la plus authentique tessère d'orthodoxie et de catholicité. Ceux-là donc qui se séparent du Pape se séparent par là même des autres Églises, et pareillement du Christ, qui est le Chef invisible de tous.

Cette doctrine très nette touchant les schismes ecclésiastiques est professée par saint Théodore dans une de ses catéchèses de l'année 819. Il parle des adversaires des saintes images ou iconomaques, et après avoir rappelé leur condamnation par le Souverain Pontife, il ajoute :

(1) *Lettres*, II, 8; col. 1132 C: Αὐτὴ γὰρ ἡ Βυζαντιαία τμήμα αἰρετικόν, ὡς εἶθιστα αὐτῇ πολλαχῶς τῶν ἄλλων ἀποσχίζεσθαι.

(2) *Lettres*, II, 63; col. 1281 A.

(3) *Lettres*, II, 129; col. 1420 B: Κάκειθεν δεχέσθω τὸ ἀσφαλὲς τῆς πίστεως.

S'ils sont séparés du Coryphée, ils le sont aussi des autres trois patriarches; ils le sont donc aussi du Christ, qui est la tête de tous ces chefs (1).

Ce crime de la séparation, l'Église byzantine l'a souvent commis, elle, « ce fief de l'hérésie, qui a dans ses habitudes de vivre souvent en rupture ouverte avec le reste de la catholicité ».

Naguère encore, s'écrie le Saint dans une autre catéchèse, Moab a prévariqué, je veux dire Byzance. Elle a secoué le joug de l'Évangile; comme une génisse en furie, elle a regimbé. « Je ne veux point connaître tes voies » (*Job. XXI, 14*), a-t-elle déclaré en acte aussi bien qu'en parole. Elle est agitée de transports de Corybante, elle est furieuse, elle se suce le sang comme une lionne; comme l'aspic, elle se bouche les oreilles. Condamnée, elle résiste. Une voix s'est fait entendre, comme venant du ciel, pour la rappeler à elle, du trône suprême, du Siège de Rome : « Que fais-tu ? » lui a crié cette voix. « Tu as renié le Christ en repoussant l'image du Christ, de la Vierge et des saints. Prête donc enfin une oreille docile; écoute les paroles de l'Évangile, des apôtres, des prophètes, de tes pères. » Mais elle n'a pas voulu entendre et recevoir ces avis; elle s'est séparée du corps de l'Église, elle redresse orgueilleusement la tête contre le Dieu tout-puissant, elle outrage le Christ, elle foule aux pieds les choses saintes. Tels sont ses crimes, ô mes bien-aimés (2).

Que faire maintenant pour réunir de nouveau au corps ecclésiastique cette malheureuse Église byzantine? Saint Théodore l'indique en 821 à l'empereur Michel, en le suppliant de renouer l'union avec Rome.

Notre Église s'est naguère séparée des quatre patriarches, elle a prévariqué. Mais voici le temps favorable, ô empereur ami du Christ, voici le jour du salut; voici le moment de nous réconcilier avec le Christ sous les auspices et par l'entremise de votre autorité pacifique, *de nous unir à l'Église de Rome, coryphée de toutes les Églises de Dieu, et par elle aux patriarches*, afin que tous ensemble nous puissions d'une voix unanime glorifier le Père avec le Fils et l'Esprit-Saint..... (3)

En transcrivant ce magnifique programme d'union, l'on se sent saisi de la même ardeur apostolique qui embrasait l'âme de saint Théo-

(1) *Lettres*, II, 65; col. 1292 A. Εἰ γὰρ τοῦ Κορυφαίου εἰσὶ διεσπασμένοι, τῶν τε ἐτέρων τριῶν πατριάρχων· δηλαδὴ καὶ τοῦ Χριστοῦ, ὅς κεφαλὴ τῶν προειρημένων.

(2) *Lettres*, II, 62 col. 1280 A et B. Μωὰβ ἠθέτησεν, ἡ Βυζαντίας δηλονότι· τὸν εὐαγγελικὸν ζυγὸν ἀπεσεύσατο ὡς δάμαλις παροιστρῶσα ἠφηνίασεν· Ὁδοὺς σου εἰδέναι οὐ βούλομαι, πραγματικῶς τε καὶ λογικῶς ἀπεφθέγγετο. Κορυβαντιᾶ, μαίνεται.....

(3) *Lettres*, II, 74; col. 1309 C. Νῦν ἡμέρα σωτηρίας, καταλλαγῆναι· ἡμᾶς τῷ Χριστῷ, τῇ μεσιτείᾳ καὶ εὐδοκίᾳ τῆς εἰρηναρχοῦ σου βασιλείας ἐνωθῆναι ἡμᾶς τῇ κορυφῇ τῶν Ἐκκλησιῶν τοῦ Θεοῦ Ρώμῃ, καὶ δι' αὐτῆς τοῖς τριῶν πατριάρχεις. ἵνα ὁμοθυμαδὸν ἐν ἐνὶ στόματι δοξάζωμεν τὸν Θεόν.....

dore Studite, et l'on ajouterait volontiers un *amen* final à ce beau passage. Puisse cet *amen* être dit bientôt par tous ceux que nous avons la douleur d'appeler nos frères séparés ! Puissent ces frères séparés donner leur adhésion à la doctrine de leur glorieux ancêtre, avec la même sincérité qui, il y a une vingtaine d'années, inspirait à un célèbre penseur russe, Vladimir Soloviev, les lignes suivantes :

Comme membre de la *vraie* et vénérable Église orthodoxe orientale ou gréco-russe, qui ne parle plus par un synode anticanonique ni par des employés du pouvoir séculier, *mais par la voix de ses grands Pères et docteurs*, je reconnais pour juge suprême en matière de religion celui qui a été reconnu comme tel par saint Irénée, saint Denis le Grand, saint Athanase le Grand, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille, saint Flavien, le bienheureux Théodoret, saint Maxime le Confesseur, saint Théodore Studite, saint Ignace, etc., à savoir l'apôtre Pierre qui vit dans ses successeurs et qui n'a pas entendu en vain les paroles du Seigneur : « Tu es Pierre et sur cette pierre j'édifierai mon Église. — Confirme tes frères. — Pais mes brebis, pais mes agneaux. »

..... Ce qui a été dit par les représentants des Slaves occidentaux, le grand Krizanic et le grand Strossmayer, n'avait besoin que d'un simple *amen* de la part des Slaves orientaux. Cet *amen*, je viens le dire au nom de cent millions de chrétiens russes, avec ferme et pleine confiance qu'ils ne me désavoueront pas..... Ouvre-leur donc, porte-clés du Christ, et que la porte de l'histoire soit pour eux et pour le monde entier la porte du royaume de Dieu (1).

Cette page éloquente de Soloviev nous a paru être la meilleure conclusion à donner à notre étude sur la doctrine de saint Théodore Studite au sujet de la primauté de saint Pierre et du Pape.

SÉVÉRIEN SALAVILLE.

---

(1) SOLOVIEV, *la Russie et l'Église universelle*. Paris, 1889. Introduction, p. LXVII, édition russe, *Rossiia i vcelenskaya Tserkov*. Cracovie, 1908, p. 66.